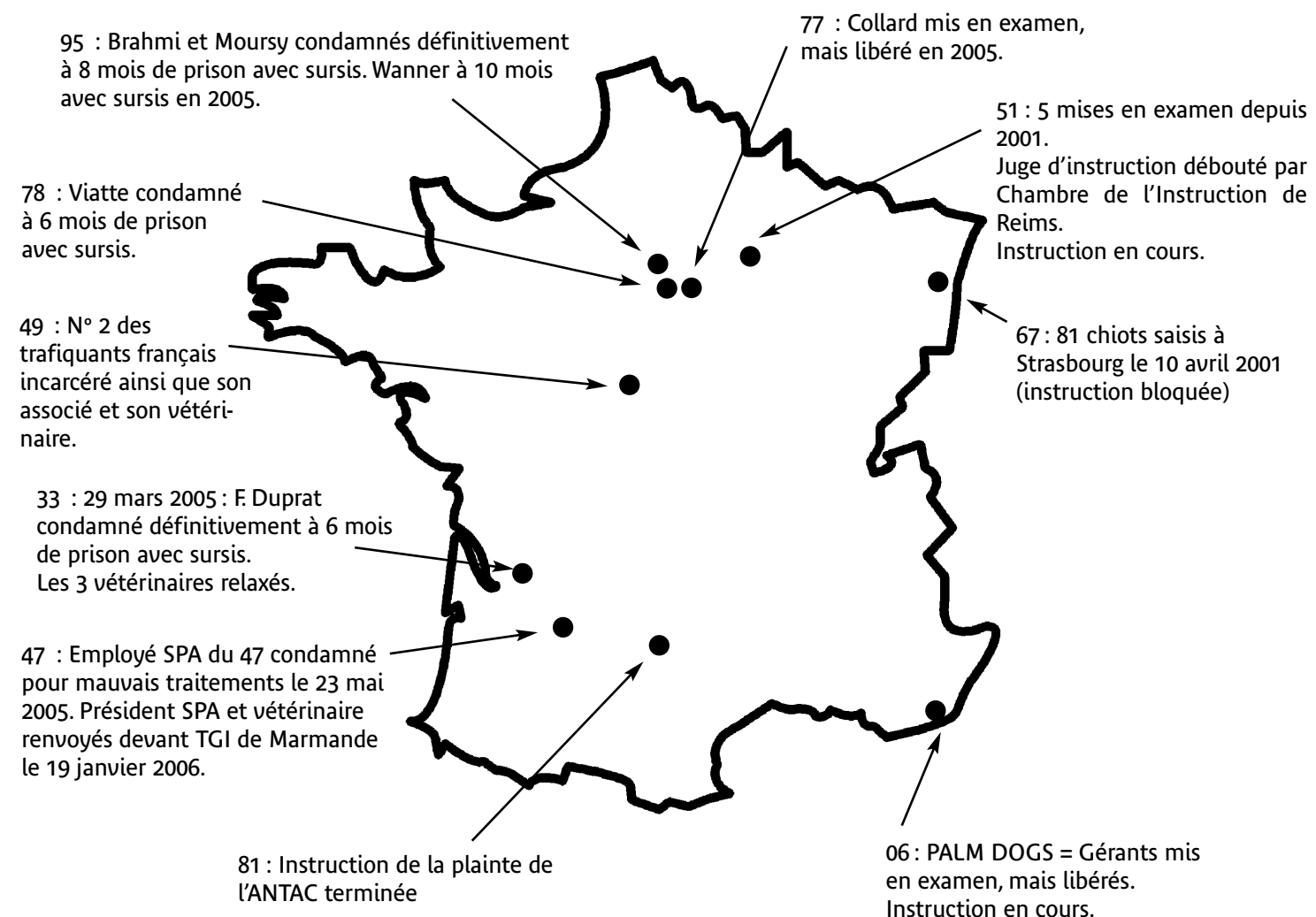


# L'ACTION JUDICIAIRE EN FRANCE



## APPEL AUX

**VOLÉS** : Portez plainte : c'est votre droit. Regroupez-vous, réagissez, rejoignez-nous.

**ESCROQUÉS** : Si vous avez acheté un chiot étranger ou malade, portez plainte pour tromperie sur la qualité substantielle de la marchandise.

**BÉNÉVOLES DE LA PROTECTION ANIMALE** : Empêchons ensemble les 100 000 importations illégales car sinon vos refuges seront toujours surchargés.

**ÉLEVEURS HONNÊTES** : Mobilisez-vous vite car sinon d'ici une dizaine d'années une grande partie de l'élevage français sera délocalisée à l'Est (y compris les chiens avec pedigree. Un chiot part de Roumanie à 50 Euros).

Le prochain numéro du Courrier de l'ANTAC paraîtra au premier trimestre 2006 et rendra compte du procès du Président de la SPA du 47 et de l'ancien vétérinaire renvoyés par le parquet devant le T.G.I. de Marmande le 19 janvier 2006.

Ce numéro vous sera adressé automatiquement et vous pourrez alors vous réabonner dès réception.

En attendant, BONNES FÊTES À TOUS.

Le Courrier de  
**l'ANTAC**

Association Nationale contre le Trafic  
des Animaux de Compagnie  
PREMIER JOURNAL FRANÇAIS  
ANTI-TRAFIC

N° 4

QUATRIÈME TRIMESTRE 2005

Prix au numéro : 3 euros  
4 numéros par an

## MONTIGNÉ LES RAIRIES LE MAGNIFIQUE RANCH



Photos ANTAC

# DU NUMÉRO 2 DES TRAFIQUANTS DE CHIENS

## INCARCÉRÉ DEPUIS LE 10 NOVEMBRE 2005

# EDITORIAL

## LA JUSTICE EN MARCHÉ

### L'AGRICULTURE EN PANNE

Bien évidemment notre titre interpelle les deux principaux ministères en charge de nos dossiers concernant les trafics de chiens et force est de constater qu'au niveau du ministère de l'Agriculture c'est la catastrophe totale. Pour une raison malheureusement excessivement simple que nos lecteurs contribuables apprécieront à leur juste valeur. Pour organiser le commerce international des chiots, les hauts fonctionnaires préfèrent faire appel à des honorables commerçants comme F. Duprat condamné par la cour d'appel de Bordeaux à 6 mois de prison ou à Braga de Almeida incarcéré à l'heure actuelle pour escroquerie en bande organisée plutôt qu'à l'ANTAC qui semble être une association peu fréquentable. On peut se demander pourquoi.

Mais un vieux dicton populaire prétend : « Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirais qui tu es ».

Comme vous pourrez le constater à la lecture de la page suivante, notre obstination a permis de réveiller le dossier endormi de la Marne dont nous avons abondamment parlé dans nos trois premiers numéros.

Par contre avec un rare aveuglement les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture découvrent avec une stupéfaction renouvelée l'importance des trafics et l'implication des opérateurs qui bénéficient de toutes les autorisations nécessaires.

Pour débloquer la situation, en 2006, l'ANTAC sera amenée à n'en pas douter à prendre des initiatives fortes car notre mission ne se limite pas à constater l'existence des trafics, et ensuite avec un temps de retard de faire condamner des trafiquants.

Nota : Tous les mis en examen du Maine-et-Loire sont présumés innocents tant qu'ils n'ont pas été condamnés.

Ce journal respecte les droits des citoyens vivant en France, en particulier la présomption d'innocence. Mais les droits et la douleur des victimes qui ont besoin de faire le deuil seront également pris en compte et comme il est de tradition dans la presse de ce pays nous rendrons compte des décisions de justice : mises en examens, compte rendu des procès, jugements, appels etc. ...  
Les noms des victimes ou des intervenants dans le courrier des lecteurs ne seront mentionnés qu'avec leur accord express, et les tatouages de chiens ou de chats indispensables à toute démonstration seront incomplets, afin d'empêcher toute identification non souhaitée des propriétaires.  
Nous n'ignorons pas qu'une jeune publication sera l'objet d'attaques vigoureuses soit de la part des trafiquants notoires, soit de la part d'escrocs infiltrés au sein de la protection animale sous des formes multiples et variées.

Le courrier de l'ANTAC  
Directeur de publication : Henri Barbe  
Rédactrice en chef : Jacqueline Lasserri  
Editeur : ANTAC, Association Nationale contre le Trafic des Animaux de Compagnie  
Association loi de 1901  
BP 80243 - 47006 Agen Cedex  
Dépôt légal : à parution - ISSN :1771-8686  
Commission paritaire : en cours  
Impression : Attitude Communication l'Écrivain Public, 47000 Agen  
Tarif au numéro : 3  
Abonnement (4n°) : 10  
La reproduction des textes et des informations est conseillée à condition d'en indiquer la source.  
Les documents mis à votre disposition ne peuvent en aucun cas être utilisés de façon anonyme ou pour des menaces.

## SOMMAIRE

Editorial : La justice en marche l'agriculture en panne .....	2
A Reims, du nouveau.....	3
Le Courrier de l'Ouest : Le trafic de chiots prospérait à Durtal.....	4
Le Courrier de l'Ouest : Le trafic de chiots prospérait en Anjou : trois « blanchisseurs » écroués .....	5
Braga et Duprat consultants du ministère de l'agriculture .....	6
Les trafics : un secret de polichinelle Octobre 2000 : des protections efficaces..	7
L'action judiciaire en France .....	8

## LES TRAFICS : UN SECRET DE POLICHINELLE

Un visionnaire parle :

« **La place de certaines personnes n'est pas ici mais en prison** ».

Telle est la déclaration courageuse d'un des participants à cette réunion du 7 juillet 1999, qui a été par moments beaucoup plus houleuse que ne le laisse paraître le compte-rendu reproduit dans la page précédente.

Car effectivement tout le monde savait que l'on ne pouvait pas importer des chiots sur des milliers de kilomètres sans « casse » et en respectant la légalité. Tous les participants à cette réunion connaissaient bien le dicton populaire : « on ne fait pas d'omelette sans

casser d'œufs », en l'occurrence une mortalité effroyable de l'ordre de 20 %. Soit 20.000 morts par an sur 100.000 chiots importés illégalement chaque année.

Mais c'est l'omerta qui prévaut et les forces économiques balaiant lois et réglementations sur leur passage, d'autant plus facilement que la protection animale est divisée et ne collabore pas à de rares exceptions près !

**Donc tous les amis sincères des animaux doivent se rassembler s'ils veulent être un jour réellement efficaces.**

## OCTOBRE 2000 DES PROTECTIONS EFFICACES

Le contrôle d'un chargement de chiots destinés à Braga effectué par le peloton autoroutier de Château-Thierry révèle 260 infractions générant une amende de 26.000 francs. Comme les occupants du véhicule ne disposent pas de cette somme, ils sont autorisés à poursuivre leur route vers Montigné-les-Rairies où ils déchargent leur livraison. Mais comme ils sont particulièrement « honnêtes » ils règlent cette amende en liquide sans la moindre hésitation et repartent avec un butin de 74.000 francs vers leur pays d'origine.

C'est un voyage particulièrement fructueux malgré cet incident de parcours désagréable.

Bien évidemment une enquête préliminaire est déclenchée mais comme par hasard elle s'enlise... Les interventions et protections qu'utilisait Braga à l'époque ont donc rempli leur mission.

Il convient de se demander qui est intervenu à ce moment-là et à quel niveau.

Heureusement qu'il existe des fonctionnaires et des associations qui disposent d'archives bien documentées et font preuve de beaucoup de patience et de détermination.

# À REIMS, DU NOUVEAU

Le 27 avril 2004  
IFAW et l'ANTAC

tenaient une conférence de presse à Reims  
Voir Courrier ANTAC n° 1 . 9

"En 2001, un trafic international de chiens en provenance des pays de l'Est a été mis en évidence dans la Marne grâce à une enquête remarquablement menée par les gendarmes de la section de recherche de Reims. Ces importations de chiots de pays où sévit la rage représentent un vrai risque sanitaire et provoquent une mortalité très forte chez les animaux transportés. Or, malgré l'ampleur du trafic et l'importance du dossier, rien n'a été fait depuis 18 mois".

A partir du mois d'août 2002, la justice ne fonctionnait plus dans ce dossier et le risque était grand que toute la procédure soit annulée en raison d'une trop longue période d'inactivité. L'ANTAC était alors intervenue pour porter ce dossier à bout de bras en particulier par des demandes d'actes répétés.

Heureusement, maintenant la situation a évolué car la nouvelle juge d'instruction a saisi la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Reims qui a rendu un nouvel arrêt le 13 octobre 2005.

Tout cela est extrêmement positif car il est certain que :

1°/ Cette instruction ne pourra plus être « enterrée » et devrait déboucher sur des renvois devant le tribunal correctionnel.

2°/ Maître Danglade est le seul avocat de la protection animale présent dans ce dossier.

3°/ L'arrivée de l'Ordre des Vétérinaires et du S.N.V.E.L. (représentant les vétérinaires) comme parties civiles renforce l'action de l'ANTAC.

4°/ L'ANTAC va maintenant tout faire pour coordonner l'ensemble de ces parties civiles et réactiver l'instruction.

## ET COMME PARTIE CIVILE,

- **Monsieur R** élisant domicile chez Maître DANGLADE, 102  
Cours Alsace Lorraine 33000 BORDEAUX

Ayant pour avocat Maître DANGLADE  
Avocat au barreau de BORDEAUX

- **Le Conseil de l'Ordre des Vétérinaires de l'Île de France**, représenté par le  
Docteur GADOT, 34, rue Bréguet, 75011 PARIS,

- **Le Syndicat National des Vétérinaires d'exercice Libéral**, représenté par  
Monsieur Rémi GELLÉ, 10, place Léon Blum, 75011 PARIS,

- **Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires**, représenté par Monsieur  
Christian RONDEAU, 34, rue Bréguet, 75011 PARIS,

Ayant tous trois pour avocat Maître DEVARENNE,  
Avocat au barreau de CHÂLONS EN CHAMPAGNE

**COUR D'APPEL DE REIMS**

**51096 REIMS cedex**

**PARQUET GENERAL**

**N° : 2005/00250**

**AVIS A AVOCAT**  
(Art. 197 C.P.P.)

### REFERENCES

Provenance : T.G.I. de CHALONS EN  
CHAMPAGNE

**Juge d'Inst. : LEPAITRE**

**Requête du 22/04/2005 formée par**  
**Mme LEPAITRE (J.I)**

**Objet : Nullité d'actes de procédure**

REIMS, le 09/06/2005

**LE PROCUREUR GENERAL**  
**DE LA COUR D'APPEL DE REIMS**

Informe

**Me Gérard DANGLADE**  
Avocat  
102 Cours Alsace et Lorraine  
33000 BORDEAUX

# **Le Courrier** **de l'ouest**

**SAUMUR** 0,75 € - N° 269 - 62<sup>e</sup> année  
**VENDREDI 11 NOVEMBRE 2005**

## **Le trafic de chiots prospérerait à Durtal**

Dix-sept mois d'enquête ont permis aux gendarmes de démêler l'écheveau d'un trafic de milliers de chiots importés illégalement

de République tchèque vers une société angevine, près de Durtal. Laquelle a pourvu des animaleries et des élevages sur toute la France.

---

**PAGE 20**

# Le trafic de chiots prospérait en Anjou : trois « blanchisseurs » écroués

Quatre mises en examen et trois placements en détention ont été prononcés, hier, par le juge d'instruction saumurois en charge de l'affaire d'importation illicite de chiens mise au jour par le Groupement de gendarmerie du Maine-et-Loire.

**A**près la drogue et les armes, les animaux sont le troisième sujet de trafic à l'échelle planétaire. Celui que viennent de mettre au jour les hommes de la région de gendarmerie des Pays de la Loire figure parmi « les grands classiques ». Mais il a tout de même fallu 17 mois d'enquête aux gendarmes de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), appuyés par le groupe d'intervention régional, les Douanes, les services vétérinaires et le fisc, pour démêler l'écheveau.

Le trafic était bien au point et durait depuis « au moins trois ans ». Des milliers de chiots, de toutes races, ont ainsi été importés de République Tchèque -parfois via la Belgique, selon les périodes et l'évolution des législations-, vers une destination propriété de Montigné-lès-Rairies, près de Durtal (Maine-et-Loire), siège d'une société de « courtage » qui fournissait des animaleries commerciales des éleveurs, sur l'ensemble du territoire.

## Faux passeports...

Selon le procureur de la République de Saumur, Eric Tuffery, « ce sont plusieurs milliers de chiens qui ont ainsi alimenté des animaleries un peu partout en France, certaines agissant de bonne foi, d'autres... ». L'opération, conduite simultanément, mardi à l'aube en Maine-et-Loire, en Loire-Atlantique, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, a permis d'interpeller une quinzaine de personnes, impliquées à des degrés divers.

Considérés comme « principaux responsables de ce trafic », les deux associés de la société installée près de Durtal, Maurício Braga de Almeida et Alexander Wincze, ont été mis en examen hier pour escroquerie en bande organisée, puis écroués. La veille, c'est un vétérinaire local, pièce essentielle du dispositif, qui avait été mis en examen pour complicité et placé en détention. C'est lui qui « réceptionnait » à la chaîne les arrivages hebdomadaires de chiots, procédait parfois aux vaccinations mais surtout leur donnait une légitimité avec des « passeports officiels » qui masquaient leur âge réel -l'importation de chiots de moins de trois mois est interdite- et leurs origines.

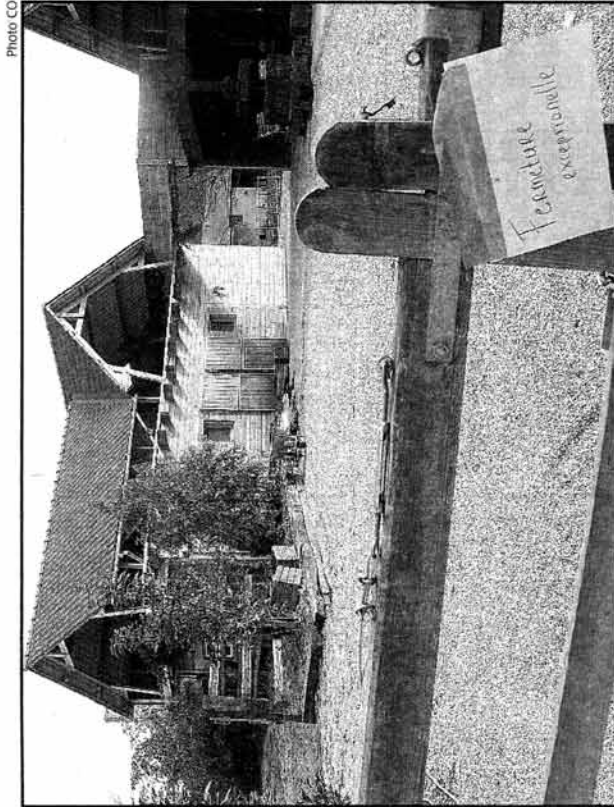


Photo CO

Des milliers de chiots, importés illégalement de République Tchèque, ont transité par cette paisible propriété du Nord Anjou

## ... et marges à 1 000 %

Une quatrième personne, responsable d'une animalerie dans le Val-de-Marne, a également été mise en examen hier pour complicité d'escroquerie et laissée en liberté sous contrôle judiciaire. Elle aurait reconnu et détaillé les modalités d'un dispositif parfaitement rodé.

Achetés en moyenne 80 € dans les élevages tchèques, les chiots étaient proposés à la vente en animalerie à des tarifs oscillant entre 1 000 et 1 500 €. Selon les enquêteurs, au vu du nombre d'animaux ainsi négociés, ces marges colossales auraient généré un volume d'affaires largement supérieur au million d'euros.

A Nantes, au siège de l'association nationale OneVoice, qui se bat depuis dix ans pour le respect de la vie et des droits des animaux familiaux, Muriel Arnal s'est dite « très heureuse des conclusions de cette enquête ». En 2003, elle s'était portée civile dans une affaire similaire jugée à Angoulême. « L'élevage » de Durtal était de longue date dans le collimateur de l'association, mais les « planques » réalisées par ses militants n'avaient jamais pu aboutir. En revanche, l'association a pu établir une liste d'une centaine d'animaleries « clientes » qu'elle a confiée aux enquêteurs.

Luc Souriau

# BRAGA ET DUPRAT CONSULTANTS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

La revue du SNPCC dans son numéro 5 rend compte de cette fameuse réunion du 7 juillet 1999 qui devait permettre ensuite au Professeur Leey de rendre son très célèbre rapport intitulé :

« **La commercialisation des animaux de compagnie** »

## **Le rôle des animaleries**

Voici des extraits significatifs de cette réunion :

**Présents :** M. LEGEAY, chargé de mission ; M. BENALET, directeur des services vétérinaires de Seine Saint Denis ; M. BRAGA, société de courtage canin la Source ; M. BONNIER, société d'animalerie City Zoo ; Mme DELHOSTE, société de courtage le Club du Chien ; M. DUPRAT, société de courtage la Maison de l'Éleveur ; M. DUPRE, représentants de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricole (FNSEA) ; MM. DANIEL et LAUGIER, représentants du Syndicat National des Professionnels du Chien et du Chat ; M. BOUVIER, représentant de la Fédération nationale des distributeurs spécialistes des jardins (FNDSJ) ; Mme LIENARD, représentante du Syndicat des professionnels des animaleries familiales (PRODAF) ; M. GEORGEL, représentant du syndicat PRESTANIMALIA ; M. GANIVET, représentant de l'Association vétérinaire des animaux de compagnie en collectivité (AVACC) ; Mlle HORNICK et COUDERC, MM. GUENODEN et CERISIER, vétérinaires inspecteurs stagiaires.

Monsieur BRAGA relate son activité de courtier en citant au préalable son expérience chez PET LAND. Installé en société indépendante (La Source), les chiens vendus (7 000 chiots en 1998, 4 millions de francs immobilisés en reproducteurs) sont issus de son propre élevage, d'éleveurs intégrés sélectionnés, du bassin d'élevage qui constitue la région Angevine et de l'importation. Dans ces conditions son établissement correspond à un centre d'allotement dans lequel peut être pratiqué à l'occasion d'un délai de surveillance l'identification des animaux et des traitements préventifs usuels (vermifugation, déparasitage et vaccination). Les chiens importés proviennent de l'UE (Pays de Galles et Irlande) et de pays 1/3 (Brésil, Etats-Unis, Slovaquie, République Tchèque).

**Organisation du trafic...  
sous l'égide du Ministère de  
l'Agriculture.**

**BRAVO**

Monsieur DUPRAT est le premier courtier en France avec environ 15 000 chiots vendus par an. Ses principes de fonctionnement sont le grand choix, le flux tendu et la garantie de remboursement en cas de

litige. L'origine des chiots vendus est triple : son propre élevage, l'importation (en augmentation) et le fermage (en diminution). La forte proportion de l'importation dans son activité réside dans le fait qu'il demeure très difficile de trouver des élevages français pouvant répondre aux besoins du marché. Les raisons sont essentiellement dues aux contraintes réglementaires (installa-

tion classée, impératifs de locaux et d'équipements). Par ailleurs, il existe de nombreuses divergences entre les départements quant à l'application des textes. Il n'en demeure pas moins que 2 points sensibles concernant la qualité des chiens persistent avec d'une part la zootechnie et l'esthétique et d'autre part la traçabilité pour les animaux hors LOF.